Schweizerische Gesellschaft für Schlafforschung, Schlafmedizin und Chronobiologie
Société Suisse de Recherche sur le Sommeil, de Médecine du Sommeil et de la Chronobiologie

Informations pour obtenir une re-certification de capacité en médecine du sommeil

Madame, Monsieur, Chers Collègues,

Nous avons réalisé que votre certificat de capacité est arrivé à échéance ou le sera prochainement. Le certificat de capacité en médecine du sommeil doit être validé tous les 5 ans afin de correspondre aux directives du 11 janvier 2002 (cf. www.swiss-sleep.ch) édictées par la SSRSMSC.

Pour ce faire, deux conditions doivent être remplies :

1. La prise en charge de 50 patients (10 par an) présentant des troubles du sommeil et / ou de la vigilance au cours des 5 ans écoulés.
   NB : Les comptes rendus des consultations, signés par le candidat, doivent pouvoir être fournis sur demande de la commission de certification

2. 50 crédits de formation reconnus en médecine du sommeil au cours des 5 ans écoulés (joindre les justificatifs).

Si vous remplissez ces deux conditions, veuillez cocher les cases «oui» du document ci-joint.

En signant le document de demande de re-certification et en l'adressant, ainsi que tous les justificatifs demandés, au signataire de cette lettre vous recevrez en retour une confirmation de la re-certification valable pour une nouvelle période de 5 ans.

Le comité de la SSRSMSC se laisse la possibilité d'effectuer des contrôles et les justificatifs seront alors vérifiés par le même.

20 octobre 2014

PD Dr. Ramin Khatami
Président de la commission
de certification de la SSRSMSC
Zentrum für Schlafmedizin Klinik Barmelweid
5107 Barmelweid